

Ramassez tous vos déchets

- Zéro déchet au sol ou dans l'eau
- Tri des déchets recyclables OBLIGATOIRE (bois, carton, ferraille...)
- Tri des déchets dangereux (filtre, huile, emballage souillés, flexibles hydrauliques, résidus balayage, aérosols...)

Dépôt sauvage dans les bennes Carenco interdit

(Mise à disposition des bennes aux usagers possible sur demande)

Stockez les produits polluants sur rétention (solvant, peinture, huile, carburant...)

Interdiction de rejeter des eaux grises ou noires ainsi que des produits toxiques ou polluants (Javel, white spirit...) dans le réseau de collecte des eaux de carénage

En cas de déversement de produits polluants au sol, appliquez les consignes en cas d'urgence et mettez en œuvre des absorbants



Signalez et

réparez les fuites

Economisez l'eau et l'énergie

Coupez ce qui ne sert pas

Travaux interdits :

Sablage hors cocon et si vent >16 nœuds ; Décapage THP si vent de secteur N et SO >20 nœuds ; Peinture Airless si vent de secteur N et SO >25 nœuds ; Stockage de gaz ou liquide inflammable ≥1 tonne, d'oxygène ≥ 2 tonnes et d'acétylène ≥ 250kg

Les travaux ne doivent pas générer d'augmentation du bruit sur la zone : >5 dB(A) de 7 à 22h et >3 dB(A) de 22h à 7h

Règles issues des arrêtés préfectoraux (n°2015320-0002 et n°98.202), du règlement d'exploitation et des codes de l'environnement et de la Santé Publique